



**Syndicat Autonome UNSA**  
*des personnels de la Ville, du département de Paris et des services annexes*  
**L'ACTION**  
*Bulletin des Secrétaires Administratifs  
et des Techniciens Supérieurs*  
**Novembre 2010**

**DIRECTION DES ACHATS  
ET CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS**

Le 22 septembre 2010 dans le cadre du comité de suivi, l'Administration nous a présenté un bilan des nouveaux services : **direction des achats (DA)** et **centre de services partagés (CSP)** comptables.

Elle a également émis un commentaire sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous n'y reviendrons pas, il a déjà été commenté par l'UNSA lors du communiqué du 27 septembre 2010.

Cette présentation s'apparente plus à une offre « marketing », comme s'il s'agissait d'un produit à vendre. Les performances de ces dits services sont exemplaires, d'après ce que nous affirme l'Administration. Le message semble être le suivant, « Tout va très bien Mme la marquise » « circulez, il n'y a rien à voir » C'est ainsi qu'à la DA, le bilan est présenté comme extrêmement positif, la nouvelle direction a permis de réaliser **17 % d'économies** pour les achats de la ville durant une année, alors que l'objectif fixé par la Municipalité n'était que de 4 %. 530 marchés ont été passés dont 140 en propre pour la DA, le reste étant issu de la reprise d'activité des directions (200) ou en cours de consultation à la DA (190), le tout pour un montant total de 335,5 M€.

**Nous souhaiterions une plus grande transparence dans l'énoncé des données, un déluge de chiffres n'est pas exploitable si l'Administration ne nous fournit pas ses sources, ni les moyens de vérifications nécessaires.**

En effet, les échos que nous percevons, demeurent bien moins favorables que l'optimisme exacerbé de l'Administration,

Une réussite aussi saisissante de la part de la DA, ne devrait engendrer aucune difficulté de recrutement. Or ce n'est pas le cas, à ce jour, 20 % des postes restent vacants, malgré le « battage » médiatique incitant les agents à rejoindre cette direction. Il existe bel et bien une réticence des candidats à rejoindre la DA.

Concernant les CSP, nous prendrons trois exemples :

-L'Administration nous fait part d'une nette amélioration dans les délais de paiement aux fournisseurs.

56 jours à la DPA en 2009 contre 51 en août 2010 au CSP support

55 jours en moyenne pour les trois directions DVD/DPE/DEVE en 2009 contre 45 jours en août 2010 au CSP espace public.

Toutefois, ces résultats ont été obtenus par la suppression de deux éléments de la chaîne comptable, une opération de contrôle et le mandatement désormais réalisé par le CSP, au détriment de la qualité et au prix de suppression de postes : exemple, dissolution du bureau de la comptabilité à la DVD, comportant environ 30 agents

-Les retards de paiement sont souvent imputés aux directions d'origines « manque de réactivité en matière de service fait » comme il est dit par l'Administration. Or lorsque nous nous renseignons auprès des services, ce n'est pas tout à fait le même discours, puisque il s'écoule au maximum 5 jours d'après leurs informations, entre la réception du décompte et la validation du service fait, sauf cas exceptionnels.

-Enfin, concernant les emplois, le CSP espace public, nous affirme une stabilité absolue des comptables, aucun départ depuis le 4 janvier, la réalité est un peu différente, nous savons que plusieurs comptables ont quittés ce CSP, contraints ou volontaires. De plus, l'ambiance reste plutôt morose, le type d'aménagement en open-space, favorisant le stress.

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

### **BIBLIOTHEQUE CA CONTINUE :**

Depuis le 5 septembre, les personnels des bibliothèques François TRUFFAUT (1<sup>er</sup>) Marguerite Yourcenar (15<sup>e</sup>) et Marguerite Duras (20<sup>e</sup>) sont en grève le dimanche. Ils réclament une prime de 100 € nets. La Mairie ne propose que 75 € nets.

Le conflit s'éternise. La Mairie semble vouloir étendre cette ouverture dominicale à d'autres établissements.

**Pourtant le Maire de Paris semblait méfiant concernant le travail du dimanche. En juin dernier, le Maire avait invoqué le respect de la vie de famille des salariés pour refuser le classement des grands magasins en zone touristique permettant ainsi une ouverture dominicale.**

Deux poids, deux mesures, cette règle ne s'appliquerait pas aux agents des bibliothèques ?

Le Conseil de Paris a voté au début du mois d'octobre un voeu, afin que les « négociations soient poursuivies et qu'un accord soit trouvé ». Cette demande ne semble pas être respectée par la Municipalité. **L'UNSA se prononce contre l'ouverture du dimanche des bibliothèques**, c'est la « boîte de Pandore » vers d'autres atteintes au repos dominical.

### **LES VACATAIRES A LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES:**

La précarité n'est pas un vain mot à la Ville de Paris

Les vacataires, ces agents « sans droit » corvéables à merci ne bénéficient ni d'une prime de précarité qu'ils percevraient dans le secteur privé, ni des droits prévus par le décret du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

LA DAC n'échappe pas à la règle,

Elle emploie :

1) **Des vacataires « Kleenex »** avec à l'appui, des contrats de très courtes durées (souvent un mois), reconductibles, parfois assortis d'interruptions. Certains vacataires dans cette situation exercent leurs fonctions depuis plusieurs années, au mépris des textes réglementaires.

L'UNSA a sollicité la DAC, afin qu'un code de « **déontologie** » s'établisse mettant fin à ce type de contrat de très courte durée, renouvelable à souhait par l'Administration.

2) **Des « faux vacataires »** en contradiction flagrante avec la jurisprudence du Conseil d'État. Un vrai vacataire doit avoir un emploi **discontinu**. Son travail s'assimile à une prestation de services. On donne traditionnellement comme exemple la participation aux jurys de concours et les traductions.

Ces vacataires de la DAC exercent en fait leurs fonctions depuis plusieurs années sans interruption, certains depuis plus de 10 ans, avec des contrats de vacation d'un an renouvelable.

Nous avons demandé à la DAC, la titularisation pour les plus anciens, et au moins des contrats en CDI pour les autres, en effet les postes en question correspondent à des emplois pérennes qui n'ont rien à voir avec des vacations de remplacement.

## **NOS RETRAITES (suite) :**

Rarement un gouvernement n'aura été aussi obtus pour faire passer en force, une mesure tant décriée, et malgré l'opposition d'une majorité de Français.

Il n'a pas effet lésiné sur les méthodes, pour expédier le processus dans un temps record

- accélération des procédures parlementaires
- intervention policière contre les grévistes
- réquisition des personnels en grève.

L'Exécutif n'aura réussi qu'une seule chose : **rompre le fragile équilibre de la paix sociale**, tout en affirmant que sa réforme reste la seule valable, en qualifiant d'hypocrisie, toute autre projet que le sien.

Or d'autres solutions justes et efficaces sont possibles. Malheureusement cette réforme ne constituera qu'une étape vers d'autres mesures tout aussi calamiteuses en préparation ou qui ont déjà eu lieu :

- démantèlement du service public** (un fonctionnaire sur deux partant en retraite, n'est pas remplacé)
- affaiblissement du service éducatif** : avec la suppression de 10 000 postes d'enseignants en 2008, 15 000 en 2009 et 21 000 en 2010 (confirmés par E Woerth au journal Les Échos).
- dislocation de la Sécurité sociale**,
- altération du service de santé** : un exemple, suppression de 4 000 postes d'ici à 2012 à *l'Assistance Publique de Paris*, cela concerne aussi bien le personnel médical, que paramédical et administratif, plus un regroupement des services passant de 39 établissements à 13.
- prochaine étape : **révision générale de la R.T.T.** (Réduction du temps de travail).

**La mobilisation pour les retraites malgré la probable promulgation de la loi, doit rester inflexible. Cette réforme ne constitue qu'un premier pas vers une déréglementation totale de nos services et de nos fonctions. La RGPP (révision générale des politiques publiques) n'a qu'un but : suppression continue d'emplois de fonctionnaires et non revalorisation de nos salaires et de nos conditions de travail.**

**Rappels de quelques mesures phares du projet adopté par le parlement :**

### **Age légal de départ à la retraite :**

Ce sera **62** ans en 2018. Il va être augmenté progressivement de 4 mois par an dès l'année prochaine. Les personnes nées après le 1<sup>er</sup> juillet 1951 seront les premières concernées.

### **Durée de cotisation :**

**41,5** années en 2020, pour toucher une retraite à taux plein (les dispositions n'ont pas été modifiées par rapport à la réforme de 2003 -160 trimestres pour les personnes nées avant 1949, 164 trimestres pour celles nées en 1952 et au-delà).

### **Age limite :**

**67** ans, âge à partir duquel la personne pourra partir en retraite sans décote, quel que soit le nombre de trimestres validés.

### **Inaptitude au travail :**

Les salariés ayant une incapacité de travail d'au moins **20 %** pourront partir en retraite à 60 ans. Pour ceux ayant un taux d'incapacité entre 10 et 20 %, ce sera au cas par cas.

### **Les femmes :**

Les femmes nées entre 1951 et 1955, ayant eu au moins trois enfants et qui ont interrompus leur carrière pour s'en occuper bénéficieront d'une retraite sans décote à **65 ans**. Quid des femmes nées après ?

### **Les carrières longues :**

Pour tous les salariés qui ont commencé de travailler à partir de 16 ans ou 17 ans, possibilité de partir à **60 ans** (mais régime pénalisant, car 43 ans ou 44 ans de cotisations requises)

## **LE GEL DES SALAIRES ET DU POINT D'INDICE**

Un projet est passé totalement inaperçu, tant le conflit sur les retraites occupait l'espace médiatique.

Un rapport de la Cour des Comptes présenté devant le Parlement, le 5 octobre dernier, préconise **un gel durable (trois ans) des rémunérations des fonctionnaires**.

L'annonce par le Gouvernement de l'immobilisation de la valeur du point d'indice en juin dernier avait déjà tendu les esprits.

Ce gel s'appliquerait aux trois fonctions publiques.

Dans son argumentation, développée devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes considère que si le Gouvernement veut respecter ses engagements de stabilisation des équilibres budgétaires, il devra passer par cette mesure.

La Cour des comptes ne semble plus se limiter à ses prérogatives d'organisme de contrôle, elle prend clairement une position politique.

**Le Gouvernement veut boucler le dossier des retraites rapidement avant d'annoncer le gel des salaires des fonctionnaires**, il n'aura plus qu'à s'abriter derrière les recommandations de la Cour des Comptes pour faire passer sa politique d'austérité..

Le dialogue social semble perdu de vue depuis bien longtemps.

**Si nous ne voulons pas la récession de nos carrières et de nos salaires, seule la mobilisation des salariés permettra d'infléchir l'Exécutif, vers une politique plus respectueuse de nos acquis sociaux.,**